



Federation for **ED**ucation in **EU**rope
Fédération Européenne des Écoles

DOSSIER D'INSCRIPTION

OCTOBRE 2016

CANDIDATS LIBRES

■ OING dotée statut participatif auprès du Conseil de l'Europe
INGO enjoying participatory status with the Council of Europe
RC Genève : CHE-109.997.364

■ **FRANCE**
9 quai Tilsitt
CS 60216
69288 Lyon Cedex 02

■ **SUISSE**
Rue du Rhône 116
1204 Genève

■ **EMAIL**
mailbox@fedede.education
www.fede.education



Federation for EDucation in Europe

Dossier à retourner avant le 26 aout 2016 à l'adresse

CENTRE EUROPEEN DES EXAMENS DE LA FEDE
9, Quai Tilsitt
CS 60216
69288 LYON CEDEX 02

mailbox@fede.education



Federation for Education in Europe

CANDIDATS LIBRES – OCTOBRE 2016

Renseignements candidats

Diplôme visé :

N° de candidat :

Sexe :

F

H

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Adresse :

Adresse suite (si besoin) :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone mobile et /ou
fixe :

Mail :

SOUHAITS DE DEPARTEMENT OU PAYS POUR LE PASSAGE DES EPREUVES

Souhait N° 1 *	
Souhait N° 2 *	

* Le Bureau Européen des Examens ne peut garantir un rattachement dans les départements ou pays mentionnés.



Federation for Education in Europe

CANDIDATS LIBRES – OCTOBRE 2016

Liste des épreuves à passer

DOCUMENT À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT A LA FEDE
AVANT LE 26 AOUT 2016 ACCOMPAGNÉ DU REGLEMENT CORRESPONDANT

NIVEAU DECP			
Désignation		Tarifs	
UE – CULTURE ET CITOYENNETE EUROPEENNES			
<input type="checkbox"/> A1 - L'Europe, unicité des valeurs, diversité culturelle		20 €	
<input type="checkbox"/> A2 - La construction européenne, ses institutions dans le cadre international		20 €	
UE – LANGUES VIVANTES EUROPEENNES			
Langue vivante 1	<input type="checkbox"/> B1 Ecrit	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol	45 €
	<input type="checkbox"/> B2 Oral		45 €
Langue vivante 2	<input type="checkbox"/> B1 Ecrit	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol	25 €
	<input type="checkbox"/> B2 Oral		25 €
UE – TECHNIQUES PROFESSIONNELLES			
<input type="checkbox"/> UC D22.2 - Epreuve professionnelle orale		50 €	
Total			_____ €

NIVEAU DEES			
Désignation			Tarifs
UE – CULTURE ET CITOYENNETE EUROPEENNES			
<input type="checkbox"/> A1 - L'Europe, unicité des valeurs, diversité culturelle			20 €
<input type="checkbox"/> A2 - La construction européenne, ses institutions dans le cadre international			20 €
<input type="checkbox"/> A3 - Le management interculturel et les RH			35 €
UE – LANGUES VIVANTES EUROPEENNES			
Langue vivante 1 :	<input type="checkbox"/> B3 Ecrit	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol	45 €
	<input type="checkbox"/> B3 Oral		45 €
Langue vivante 2 :	<input type="checkbox"/> B3 Ecrit	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol	25 €
	<input type="checkbox"/> B3 Oral		25 €
UE – TECHNIQUES PROFESSIONNELLES			
DEESMA OU DEESGEST			
<input type="checkbox"/> D31 - Etude de cas			47 €
<input type="checkbox"/> D32 - Epreuve professionnelle orale			35 €
DEESARH / DEESCOM / DEESTRAL			
<input type="checkbox"/> D31 - Etude de cas			65 €
<input type="checkbox"/> D32 - Epreuve professionnelle orale			60 €
DEESAD / DEESCOM RP / DEESDIST / DEESECOM / DEESIRS / DEESJOUR / DEESPAB / DEESQSE / DEESSBM / DEESSUC / DEESTE / DEESMI / DEESWEB / DEESFI / DEESIMMO / DEESTNM			
<input type="checkbox"/> D32 - Epreuve professionnelle orale			60 €
DEESTH			
<input type="checkbox"/> D31 - Etude de cas			35 €
<input type="checkbox"/> D32 - Epreuve professionnelle orale			60 €
DEESINF			
<input type="checkbox"/> D31 - Epreuve professionnelle commune			35 €
<input type="checkbox"/> D31a - Module de spécialité			30 €
<input type="checkbox"/> D31b - Module de spécialité			30 €
<input type="checkbox"/> D32 - Epreuve professionnelle orale			60 €
Total			_____ €

NIVEAU MASTER			
Désignation		Tarifs	
UE – CULTURE ET CITOYENNETE EUROPEENNES			
<input type="checkbox"/> A4/5 - Les entreprises, la concurrence et l'Europe		46 €	
UE – LANGUES VIVANTES EUROPEENNES			
Langue vivante 1 :	<input type="checkbox"/> B4 Ecrit	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol	90 €
	<input type="checkbox"/> B5 Oral		90 €
Langue vivante 2 :	<input type="checkbox"/> B4 Ecrit	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol	50 €
UE – TECHNIQUES PROFESSIONNELLES			
Master MSE (référentiel 2015) ou Logistique ou RH			
<input type="checkbox"/> UC D41.1 - Epreuve professionnelle écrite 1			44 €
<input type="checkbox"/> UC D41.2 - Epreuve professionnelle écrite 2			44 €
<input type="checkbox"/> UC D42 - Epreuve professionnelle orale			65 €
<input type="checkbox"/> UC D51 - Epreuve professionnelle écrite 1			62 €
<input type="checkbox"/> UC D52 - Epreuve professionnelle écrite 2			52 €
<input type="checkbox"/> UC D53 - Soutenance Thèse Professionnelle			90 €
Master MSE (référentiel 2016)			
<input type="checkbox"/> UC D42 - Epreuve professionnelle orale			32 €
<input type="checkbox"/> UC D51 - Epreuve professionnelle écrite 1			55 €
<input type="checkbox"/> UC D52 - Epreuve professionnelle écrite 2			45 €
<input type="checkbox"/> UC D53 - Soutenance Thèse Professionnelle			60 €
Master Tourisme			
<input type="checkbox"/> UC D41.2 - Epreuve professionnelle écrite 2			44 €
<input type="checkbox"/> UC D42 - Epreuve professionnelle orale			65 €
<input type="checkbox"/> UC D51 - Epreuve professionnelle écrite 1			62 €
<input type="checkbox"/> UC D52 - Epreuve professionnelle écrite 2			52 €
<input type="checkbox"/> UC D53 - Soutenance Thèse Professionnelle			90 €
Autres spécialités			
<input type="checkbox"/> UC D42 - Epreuve professionnelle orale			65 €
<input type="checkbox"/> UC D51 - Epreuve professionnelle écrite 1			62 €
<input type="checkbox"/> UC D52 - Epreuve professionnelle écrite 2			52 €
<input type="checkbox"/> UC D53 - Soutenance Thèse Professionnelle			90 €
Total			_____ €

Les UC A1, A2 et A3 peuvent être choisies comme UC optionnelles en MASTER, pour les candidats n'ayant jamais subi ces épreuves précédemment (dans le cadre d'un DE, DEES...)

La langue vivante doit être la même à l'écrit et l'oral
La Langue vivante 1 et la Langue vivante 2 doivent être différentes

La liste des épreuves ci-dessus est exhaustive.
Aucune autre langue ou spécialité d'étude de cas n'est proposée en OCTOBRE 2016

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription

La photocopie du dernier supplément au diplôme (relevé de notes FEDE)

La photocopie de la pièce d'identité (recto verso)

Le règlement des droits d'inscription par chèque à l'ordre de FEDE

Tout dossier incomplet, ou mentionnant une inscription
à une épreuve non programmée sera refusé et renvoyé au candidat

TOTAL A REGLER AVANT LE 26 AOUT 2016	_____ €
--------------------------------------	---------

CANDIDATS LIBRES – OCTOBRE 2016

Procédure à suivre

Nous vous rappelons que le dossier d'inscription est à nous retourner avant le 26 août 2016 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CENTRE EUROPEEN DES EXAMENS DE LA FEDE
9, Quai Tilsitt
CS 60216
69288 LYON CEDEX 02

Les dossiers reçus après cette date et les dossiers incomplets (notamment sans règlement) ne pourront être traités.

1er étape :

A l'issue de la période d'inscription, vous recevrez par courrier une confirmation d'inscription vous spécifiant le nom et les coordonnées de votre centre d'examens.

Si toutefois vous n'avez pas reçu ce document trois semaines avant le début des épreuves, vous devez contacter le Bureau Européen des Examens par mail à l'adresse mailbox@fededucation

2ème étape :

Une convocation vous sera transmise directement par votre centre d'examens.

Si toutefois, vous ne recevez pas ce document au moins deux semaines avant le début des examens (En fonction des calendriers des épreuves présents dans la rubrique examens du site internet), nous vous invitons à prendre contact directement avec votre centre.

RAPPELS :

Les dossiers professionnels devront être remis aux centres d'examens pour le 9 septembre 2016, même si votre convocation aux épreuves ne vous est pas parvenue.

Si vous êtes amené à vous désister, les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés.

Nous prenons en compte dans le calcul de la moyenne générale la dernière note obtenue.

Vous pouvez soit vous inscrire en candidat libre (dans le cadre d'un rattrapage) soit par le biais de votre école mais en aucun cas utiliser les deux procédés lors d'une même session.

CANDIDATS LIBRES – OCTOBRE 2016

Extraits du Règlement Général des Diplômes FEDE

Art. 40 - Dépôt d'une réclamation

Les candidats peuvent déposer une réclamation concernant le déroulement matériel d'une épreuve écrite ou orale d'un examen FEDE auprès du Directeur du Bureau Européen des Examens.

La réclamation doit être motivée et adressée par lettre recommandée dans un délai de 5 jours ouvrés après la fin de l'épreuve faisant l'objet d'une réclamation, au Bureau Européen des Examens.

La réclamation sera examinée par le Bureau Européen des Examens qui en vérifiera le bien fondé et prendra les dispositions nécessaires.

Art. 40 bis - Droit de recours

Les candidats éliminés disposent d'un droit de recours qu'ils exercent auprès du Directeur du Bureau Européen des Examens.

Les recours motivés doivent être adressés, par lettre recommandée, dans un délai de 4 semaines après proclamation des résultats pour les sessions de janvier, de juin et d'octobre.

Ces recours sont examinés dans le courant du trimestre civil suivant l'expiration du délai d'appel, par la Commission de recours, composée de trois membres : Le Directeur du Bureau Européen des Examens, le responsable des examens, un représentant du Jury de diplômes.

Les décisions de la Commission de recours sont définitives et sans appels. Elles sont consignées dans un registre spécial tenu au Bureau Européen des Examens.

Les recours ne peuvent porter que sur les résultats obtenus par les candidats éliminés et non sur le déroulement des épreuves. Toute réclamation portant sur le déroulement matériel d'une épreuve est régie par l'article 40 du présent règlement.

Art. 41 - Consultation des copies

Les candidats ayant échoué à un diplôme ont la possibilité de consulter leur copie d'examen, pour les épreuves écrites, sur rendez-vous au Bureau Européen des Examens à Lyon.

L'original de la copie d'examens ou son duplicata ne pourront quitter le Bureau Européen des Examens.

Les candidats pourront faire une demande de rendez-vous par lettre recommandée, pendant trois semaines après la date de proclamation des résultats.

La consultation de copie n'est possible que pour les épreuves écrites.

L'exemplaire du sujet d'examen et de son corrigé, mis à disposition du candidat lors de la consultation des copies ne pourra être conservé par le candidat.

Art. 42 - Deuxième correction

Les candidats ont la possibilité de demander à ce qu'une deuxième correction de copie soit effectuée pour les épreuves écrites, moyennant un coût fixé annuellement.

Cette demande devra être effectuée auprès du Bureau Européen des Examens dans un délai de 4 semaines après proclamation des résultats.

Seules les épreuves écrites (hors QCM) peuvent faire l'objet d'une demande de seconde correction.

La note issue de cette deuxième correction annule et remplace définitivement le résultat précédemment obtenu pour la matière concernée.